

Epreuve - Matière : 101 - 0778

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Dans son ouvrage les Damnés de la Terre publié en 1961 quelques semaines avant sa mort, Frantz Fanon décrit le « monde colonisé » comme un « monde coupé en deux [où] la frontière y est indiquée par les casernes et les postes de police ». Frantz Fanon décrit ici le monde colonisé comme un monde dominé et coercitif, géographiquement marqué par la présence militaire et policière. Le monde colonisé est considéré comme un monde où l'ordre colonial semble régner, en installant des rapports de domination entre la métropole et les territoires colonisés. La colonisation française en Afrique met en place un monde ségrégué où la politique de la différence est centrale. Le processus de colonisation implique d'installer un nouvel ordre dans les territoires conquis qui revêt plusieurs dimensions (l'ordre colonial, qui induit un nouvel ordre politique, économique, social). L'ordre colonial est d'abord lié à l'imposition d'une domination par la conquête militaire, par différents moyens (juridiques, administratifs, économiques, policiers, illégaux) par un pouvoir extérieur (ici, par la France). Le maintien de l'ordre, envisagé à la fois comme une doctrine politique et comme outil de contrôle et de domination, suppose l'existence et l'émergence de résistances, d'oppositions multiples et variées au fait colonial, allant des résistances du quotidien plus discrètes, des résistances de basse intensité jusqu'aux soulèvements, insurrections, révoltes (résistances de haute intensité). Le maintien de l'ordre en « situation coloniale » (Georges Balandier, 1951) suppose une finalité des formes et des causes de résistances à la domination coloniale. Le maintien de l'ordre implique des oppositions

au pouvoir colonial régulière, mais dont l'intensité et les formes varient en fonction du contexte, des enjeux pluriels et des acteurs engagés dans ces oppositions. Maintenir l'ordre en situation coloniale suppose que l'ordre colonial installé dans les territoires africains se fonde sur un régime d'exception permanent (d'exception, discriminatoire), superposant les ordres établis (l'ordre républicain et l'ordre colonial). Le maintien de l'ordre suppose aussi que la métropole française évolue aussi en fonction de l'intensité des résistances coloniales, ce qui pose la question du maintien de l'ordre à l'échelle des territoires coloniaux et de la métropole. Les acteurs (colonialistes, coloniaux) engagés dans le maintien de l'ordre sont pluriels (l'armée envoyée de métropole, les forces armées locales provenant des colonies, les administrateurs aux pouvoirs de police et de répression, missionnaires, ...) et montrent aussi la pluralité des réactions coloniales au maintien de l'ordre (résistances, « petits riens » de James C. Scott, oppositions politiques et syndicales, revendications nationalistes, soulèvements liés à la situation coloniale) et les réactions de l'autorité coloniale, entre maintien de l'ordre, politique d'apaisement et recours aux violences coloniales. De ce fait, les motivations liées au maintien de l'ordre sont variées (liées à la conquête, à la pérennisation de la présence française, des motivations idéologiques liées à la « mission civilisatrice », motivations politiques, économiques). Des années 1880 au moment de la « censure au cacher » par la France (conquêtes territoriales en Afrique) aux accords d'Évian en 1962, le maintien de l'ordre revêt des réalités diverses, évolutives en fonction du degré d'opposition des populations colonisées et de leur degré de conscience politique (vers l'autonomie puis l'indépendance vers la fin de la période).

La thématique du maintien de l'ordre est abordée dans le champ historiographique de manière concrète dès les années 1980-1990 avec le courant des subaltern studies, qui traitent du maintien de l'ordre du point de vue des acteurs colonisés (« histoire par le bas »). En France, cette thématique du maintien de l'ordre connaît un renouvellement historiographique depuis les années 2000-2010 avec des travaux fondateurs du collectif d'historiens mené par Nicolas Cantin, Pascal Blanchard et Quentin Deluermoz dans l'ouvrage

collectif Maintien de l'ordre, 19^{ème} - 20^{ème} siècles (2012), lié entre autres au courant de la « Nouvelle histoire impériale ». Le renouvellement historiographique est également porté par les travaux de Romain Tiquet (2014) sur les « migrations protestataires » et les résistances au travail forcé (en AOF notamment) mais encore plus récemment par les travaux d'Emmanuel Blanchard sur les dispositifs de contrôle des immigrés algériens en métropole dans les années 1920-1930 avec le SAIA et la BNA (les colonisés ingouvernables. Adresses d'Algériens aux autorités coloniales françaises, 2024).

À partir de ces éclairages historiographiques, le sujet portera sur une interrogation principale : dans quelle mesure le régime colonial français en Afrique, des années 1880 à 1962, qui installe une superposition d'ordres distincts (ordre républicain et ordre colonial), fait du maintien de l'ordre un outil de domination, de contrôle et de pérennisation de la présence française, qui induit l'existence d'oppositions plurielles au fait colonial et d'une pluralité d'acteurs aux stratégies complexes et évolutives (dans les territoires coloniaux comme en métropole) ?

Dans un premier temps, l'ordre colonial est envisagé à ses prémisses, avec son installation et son maintien en Afrique, dans le contexte des conquêtes coloniales où les motivations sont plurielles, et les résistances déjà existantes (des années 1880 à la première Guerre mondiale). Ensuite, le maintien de l'ordre soulève la question des résistances / oppositions plurielles au pouvoir colonial et de la réaction des autorités coloniales, de l'après - première Guerre mondiale à 1945. Enfin, dans un dernier temps, de 1945 aux indépendances du début des années 1960, le maintien de l'ordre incarne les fragilités, les violences inhérentes au fait colonial, entre volonté de réforme et continuation des violences coloniales, jusqu'à la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962).

*

*

*

Dans un premier temps, le maintien de l'ordre colonial s'inscrit d'abord dans un processus de conquête militaire par la France en Afrique et par l'imposition d'une doctrine politique et idéologique liée au projet colonial français.

Tout d'abord, les conquêtes militaires de la France en Afrique constituent un moment où s'installe l'ordre colonial de la métropole, et où son maintien face aux « résistances primaires » est essentiel pour les autorités coloniales.

les années 1880 constituent un moment central dans l'imposition d'un acte colonial dans les territoires africains convoités et conquis par la France. Dans le contexte de la « cause au docteur » (années 1880 - 1900), les conquêtes coloniales françaises en Afrique sont l'occasion d'étendre un acte colonial en Afrique (installé déjà en Algérie depuis 1830). L'armée française joue un rôle essentiel dans le processus de conquêtes territoriales français. Les conquêtes coloniales sont notamment à l'origine d'un dispositif de maintien de l'acte élargi. En Tunisie, l'expédition française contre les Kroumirs en 1881 est considérée comme une opération de maintien de l'acte qui permet aux autorités françaises d'installer un protectorat français en Tunisie en 1881 (Traité du Bardo). En Afrique subsaharienne, le maintien de l'acte accompagne le processus de conquête par l'armée. Protectorat français de 1885 à 1895, Madagascar subit une conquête militaire en 1896 à la suite de la révolte des Merambas, et une répression terrible par le général Duchesne notamment. Le rôle de Joseph Gallieni (résident à Madagascar de 1896 à 1905) est essentiel pour comprendre les liens entre conquête, maintien de l'acte et les motivations idéologiques de la métropole. Joseph Gallieni est à l'origine d'une politique de « pacification » à Madagascar, vocabulaire proche de celui de « maintien de l'acte ». La « pacification » de Gallieni se fait d'abord par une politique de répression terrible contre les révoltes malgaches (avec des crimes de guerre comme le massacre d'Ambity en 1897). Cette politique est associée à une « politique de la tâche et l'huile » qui passe par la construction d'écoles et de dispensaires (comme symbole de l'« œuvre civilisatrice »). Les conquêtes violentes suivies d'un maintien de l'acte colonial s'opèrent aussi en Afrique subsaharienne dans les années 1890 avec les conquêtes des empires Toucouleur d'Ahmadou et Dioula de Samay Touré. La répression française est féroce face à des résistances avant tout primaires (contre la conquête coloniale). Le maintien de l'acte est alors conçu comme un outil d'installation et de pérennisation de la présence française en Afrique. Le maintien de l'acte passe par la puissance militaire pour écraser les résistances à la conquête qui se forment.

L'armée est considérée par les autorités coloniales comme une force de conquête mais aussi comme une force de stationnement pour le maintien de l'acte.

Cependant, un maintien de l'acte partiellement établie se forme dans les territoires coloniaux. Les derniers font face à un sous-encadrement des forces de l'acte. Les autorités coloniales françaises doivent avoir recours à un recrutement local de soldats indigènes. À Madagascar, dès le début des années 1900 se mettent en place des « gardes indigènes » dans

Epreuve - Matière : ..

101 - 0778

Session : ..

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

les campagnes malgaches et des « polices urbaines » dans les principales villes malgaches dont Tananarive. Le recrutement local est essentiel à Madagascar : en 1906, 47 % des effectifs de la « garde indigène » sont recrutés localement. De la même manière, en AEF, les « fangas » (miliciens) accompagnent les gardes-cerles et les commandants de cercle, notamment lors de la pratique des « tournées », inspirées des tournées des chefs africains. C'est l'occasion, dans un territoire où le sous-encadrement est important (en 1916, par le cercle d'Agadez, deux administrateurs pour 300 000 km²), de marquer l'autorité coloniale et de maintenir un ordre colonial, malgré le sous-encadrement militaire. Par ailleurs, les autorités coloniales ont recrus aux tirailleurs sénégalais pour assurer l'ordre et la présence française dans les territoires coloniaux. Créés en 1857 par Louis Faidherbe, les tirailleurs sénégalais jouent un rôle important dans la conquête de Madagascar et dans le maintien de la présence française au Maroc entre 1907 et 1914, dans un contexte de crise et de rivalité avec l'Allemagne (crise d'Agadir en 1911). Les tirailleurs sénégalais sont ensuite intégrés aux « troupes coloniales » dès 1900, et interviennent en métropole comme dans les territoires coloniaux (travaux de J. Echenberg, de M. Michel et d'Anthony Guyon). Ainsi, le maintien de l'ordre est d'abord un processus permettant de finaliser la conquête, et de réprimer les résistances.

D'autre part, le maintien de l'ordre est aussi envisagé comme une « doctrine » politique aux fondements idéologiques, discriminatoires, liée notamment à la « mission civilisatrice » de la France en Afrique. Le maintien de l'ordre est une des composantes de la « mission

« civilisatrice » de la France, comme le rappelle Jules Ferry lors de son discours du 28 juillet 1885 à la Chambre des députés ou encore dans son ouvrage Le Tonkin ou la mère patrie (1880). Le maintien de l'Inde en situation coloniale a des fondements idéologiques hérités de la 2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle, avec les influences du racisme scientifique, du racialisme inégalitaire (avec Robineau mais aussi le darwinisme social). Ces fondements idéologiques constituent un terrain favorable à la « politique de la différence » (Frederick Cooper, Empires, 2011) et à un maintien de l'Inde qui privilégie les violences coloniales. Ces fondements idéologiques se retrouvent à Madagascar avec Gallieni et sa « politique des races » qui déstructure les liens politiques et économiques locaux (contre les élites locales mérovinges) pour imposer la domination française. Outre le rôle de l'armée, le maintien de l'Inde en situation coloniale s'opère aussi par la « civilisation », l'éducation avec l'importance des « missionnaires » dans le maintien de l'Inde. En Algérie, la Société des missionnaires d'Afrique (les « pères blancs ») créée en 1868 par Monseigneur La Vigerie ou encore la missionnaire de Notre-Dame d'Afrique Sœur Marie-Anthé du Sacré-Cœur ont un rôle d'éducation et de christianisation. Ils constituent alors des agents de la « mission civilisatrice » et des relais du pouvoir à l'échelle locale. Le maintien de l'Inde s'appuie sur des bases idéologiques et politiques, mais doit faire à tout un dispositif de résistances / d'oppositions à la colonisation ou à la présence française, qui s'opère dès le début du 20^{ème} siècle.

Le maintien de l'Inde s'opère lorsque des résistances / oppositions à la colonisation française se forment. Les acteurs colonisés adoptent une variété d'oppositions à la présence française (« agency » ou « capacité d'action »). Tout d'abord, les résistances de basse intensité forment une grande partie des oppositions coloniales. Ce sont des résistances du quotidien, contre l'impôt ou contre les conditions de vie. Au sujet de l'impôt, cela peut se traduire par des fuites face à l'impôt (en AEF, et la fuite vers la Gold Coast) interprétées par Nicolas Cantin (2012) comme des « formes de marronnage colonial ». Les oppositions prennent aussi la forme de résistances plus silencieuses et limitées (les « petits riens » de James C. Scott, 2008) par exemple, le

l'abaissement du travail dans les cultures d'exportation (en Côte d'Ivoire, dans les cultures de coton et de café) ou encore les formes de mépris de l'autorité coloniale au quotidien. Avant la Première Guerre mondiale, il y a peu de grands mouvements d'oppositions et de résistances de grande ampleur. Le premier conflit mondial constitue un tournant dans les formes d'opposition et dans les pratiques de répression coloniale.

L'ordre colonial est donc dans le contexte de la Première Guerre mondiale, des réquisitions liées au contexte de pénurie. Les autorités coloniales ont recours à des pratiques de répression et forcées par la conscription, le travail forcé, ou encore la réquisition de main-d'œuvre. La Première Guerre mondiale constitue un tournant dans la constitution, dans les prémices des « modern mass resistances ». C'est le cas avec la révolte du Bari et de la Volta entre 1915 et 1917. C'est une révolte de plus de 800 000 personnes originaires d'AOF (plus de 8 % de la population de l'AOF), liée à plusieurs facteurs : l'intensification du recrutement militaire et de la main-d'œuvre, et les pénuries en AOF). Il s'agit d'une des premières grandes révoltes contre les pratiques coloniales. La répression s'achève en avril 1917, avec près de 30 000 morts, notamment contre les centres de résistance dans les campagnes. Le maintien de l'ordre s'opère aussi de manière brutale dans le Sud-Constantinois en 1916, mais aussi en 1917-1918 lors de la campagne de recrutement forcé orchestrée par F. Haulphaut-Baigny (discours sur la « dette de sang »), alors Commissaire de la République pour le recrutement. Le maintien de l'ordre se fait alors au nom d'impératifs militaires et par des administrateurs coloniaux.

Ainsi, durant la période 1885-1918, le maintien de l'ordre répond d'abord à des objectifs de conquête, d'achèvement de la conquête et de pérennisation de la présence coloniale française en Afrique. Le dispositif colonial de maintien de l'ordre répond à une réalité de terrain : un sous-encadrement militaire, un recrutement local important. Le maintien de l'origine est aussi liée à des fondements idéologiques et politiques, où la répression joue un rôle central notamment durant la Première Guerre mondiale. L'entre-deux-guerres est une période primordiale dans l'affirmation de nouvelles formes de contestations de l'ordre colonial, aux enjeux et aux acteurs plurielles.

*

*

*

Dans un second temps, l'entre-deux-guerres constitue une période

charnière dans le passage à des contestations / oppositions de plus grande ampleur, et à un déploiement protéiforme du maintien de l'ordre (répressions de natures diverses face aux pluralités des sources d'oppositions).

D'une part, dans les années 1920-1930, le maintien de l'ordre peut être considéré comme un dispositif de déploiement des violences coloniales, qui s'appuie sur une répression administrative.

Le maintien de l'ordre est conçu comme un outil englobant et encadrant les formes de violences coloniales. Les violences coloniales sont envisagées par les autorités coloniales comme un moyen de maintenir l'ordre et de domination sur les populations colonisées. Le recours au travail forcé constitue une première forme de violence coloniale et de maintien de l'ordre sur le terrain. Défini par la Convention de Genève (1930) sous cinq formes (réquisition forcée, travail pénal obligatoire, cultures obligatoires, 2^{ème} partie du contingent militaire, nombre de jours de travail donnés par an), le travail forcé est pratiqué par les compagnies concessionnaires en AOF et en particulier en AEF. Les compagnies concessionnaires, entreprises commerciales à monopole d'exploitation, ont recours au travail forcé en AEF, des années 1900 jusqu'en 1929 (fin du système concessionnaire). Le travail forcé dans les cultures obligatoires (coton, caoutchouc) ou sur les chantiers publics d'infrastructures, constitue un outil de maintien de l'ordre dans le cadre de la politique sennariste de « mise en valeur des colonies » dès les années 1920. Le travail forcé des compagnies et le maintien de l'ordre sur place peuvent avoir des conséquences catastrophiques. C'est le cas lors de la construction du chemin de fer Congo-Océan (de Pointe-Noire à Brazzaville) entre 1921 et 1934, où 127 000 ouvriers ont été réquisitionnés, pour un projet au grave bilan humain (entre 20 000 et 30 000 morts). Le maintien de l'ordre par le travail forcé et l'économie est notamment dénoncé par André Gide dans Voyage au Congo (1927), qui parle d'un « effrayante consommateur de vies humaines ». Le maintien de l'ordre se fait dans une perspective économique d'enrichissement par les compagnies concessionnaires, qui représentent 40 Sociétés en AEF pour 70 % du territoire (Catherine Coquery-Vidrovitch, 1972). L'obligation de l'impôt est une autre forme de domination et de maintien de l'ordre dans les colonies, ici comme outil de soumission économique et de souveraineté. Des « impôts arabes » en Algérie (jusqu'en 1919) pour les musulmans algériens à l'imposition dans les villages et cantons d'AEF, l'impôt constitue un outil pour soumettre les populations colonisées à un ordre colonial. Amadou Hampâté Bâ dans son ouvrage Oui, mon commandant! (1931), rappelle le mode de perception coercitif de l'impôt par ceux

Epreuve - Matière :

101 - 0778

Session :

2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

ne voulant pas payer (violences devant tout le village par que le mauvais payeur donne l'impôt).

Par ailleurs, ce système de violences coloniales est aussi incarné par la répression administrative mise en œuvre par les autorités coloniales avec le régime pénal de l'indigénat, mis en place en 1881. Système de répression administrative et de mesures répressives, le Code de l'indigénat, généralisé en 1887, installe un maintien de l'ordre administratif. Composé de plusieurs mesures comme l'internement administratif, les amendes collectives ou le système des punitions disciplinaires, le Code de l'indigénat est un outil d'encadrement de la société coloniale, considéré par Isabelle Merle (2004) comme une « forme de légaliser la violence », intégré par Tony Sherman (2003) dans un « réseau coercitif » plus large au service du maintien de l'ordre et de la domination du pouvoir français en Afrique. Le Code de l'indigénat consacre ainsi un régime d'exception fondé sur un droit dérogatoire et discriminatoire, superposant ainsi les ordres républicain et colonial. Dans les années 1920 - 1930, le maintien de l'ordre prend d'autres formes et use de la répression, dans un contexte de fortes mobilisations/oppositions politiques et nationalistes.

En effet, l'entre-deux-guerres voit l'émergence de contestations et d'oppositions à la présence coloniale de différentes natures, qui accentuent un maintien de l'ordre répressif sur les plans militaire et politique.

Les années 1920 - 1930 voient l'émergence et l'affirmation des résistances modernes de masse au sein de l'Empire colonial français, où les motifs et les enjeux des contestations sont pluri-formes. Le maintien de

l'ordre français passe par une répression militaire forte, dans un contexte post-guerre marqué par l'affirmation des peuples. La France doit notamment faire face à une des premières guerres anti-coloniales, avec la guerre du Rif, entre 1921 et 1926. D'abord constitué d'un conflit avec les Espagnols, le conflit dérive en 1924-1925 en guerre anti-coloniale contre la présence française au Maroc, menée par Abdelkrim. Le maintien de l'ordre et la répression contre les Rifains sont opérés par le maréchal Létain dès mai 1925, avec des violences terribles pour rétablir l'ordre dans le protectorat marocain (bilan humain de plus de 20 000 morts). Les mesures répressives des autorités françaises sont envisagées comme une réaffirmation de la puissance coloniale française en Afrique du Nord. Le même processus s'observe en Afrique subsaharienne, avec la guerre du Kongo-Wara (1928-1931) menée par le fétichiste Kanza et considérée comme l'un des grands soulèvements anti-coloniaux de l'entre-deux-guerres. L'armée française fait face à plus de 50 000 combattants, essentiellement des campagnes, qui se battent contre les réquisitions. Le bilan humain est terrible avec près de 30 000 morts. Les principes républicains prônés dans les colonies font face au paradoxe colonial des violences et de la domination.

Cette répression militaire n'est pas la seule retenue par les autorités coloniales pour maintenir l'ordre dans les territoires coloniaux. La répression politique est également envisagée comme une réponse institutionnelle à la montée des revendications politiques et nationalistes dans les colonies et en métropole. En effet, se développent dans les années 1920-1930 de nombreux mouvements politiques et nationalistes très divers, qui questionnent et parfois remettent en cause la légitimité coloniale. Les années 1920-1930 sont une période de contrôle et de répression politique en métropole et dans les colonies, ce qui montre les circulations transnationales des idées politiques et des pratiques de maintien de l'ordre. Ces circulations s'observent à travers la formation et la répression de l'ENA (Étoile Nord-Africaine formée à Paris par Messali Hadj) qui est pour l'indépendance de l'Algérie, et qui est dissoute en 1937 (ce qui permet la formation du PPA, parti du peuple algérien, lui-même dissout en 1939). C'est le cas également pour la Tunisie avec la formation du Destour.

en 1920 (avec Habib Bourguiba) puis du Néo-Destour (1934) actif et acteur des répressions des émeutes de Tunis en 1934. Les formations politiques jouent un rôle essentiel dans la diffusion des idées nationalistes, dans la dénonciation de la domination et des violences coloniales. Les revendications coloniales d'autonomie voire d'indépendance se diffusent aussi par l'intermédiaire des syndicats, autorisés dans l'ensemble des territoires coloniaux par le Front populaire en 1937. Les syndicats coloniaux sont des canaux de transmission des revendications coloniales et sont très actifs (UGTT en 1946 en Tunisie, auparavant GTT dès 1924). Les contestations coloniales prennent peu à peu la forme de revendications qui se structurent politiquement. Les politiques coloniales sont aussi dénoncées par le courant du panafricanisme qui se développe en métropole, mais aussi dans les colonies, avec les influences de Garvey, de W.E.B du Bois ou encore de Blaise Diagne qui défendent les droits des peuples noirs et dénoncent les injustices coloniales. Dans les années 1920-1930, le maintien de l'ordre évolue et est de plus en plus répressif face à la montée des contestations anti-coloniales et nationalistes. Par ailleurs, la Seconde Guerre mondiale est une période d'application d'un maintien de l'ordre répressif, dans un contexte de fragilisation de la puissance française.

La Seconde Guerre mondiale est un moment paradoxal d'exacerbation des violences coloniales et du maintien de l'ordre répressif et de fragilisation de la puissance coloniale française en Afrique. Le second conflit mondial est un conflit qui engage les colonies sur plusieurs fronts. Le maintien de l'ordre se fait également sur plusieurs fronts. Maintenir l'ordre colonial coïncide avec la situation des colonies affectées par les pénuries, les réquisitions forcées et l'exploitation économique à des fins militaires. Un maintien de l'ordre violent est employé par les autorités françaises, afin d'éviter toute division et opposition en période de conflit. Le massacre de Thiaroye le 1^{er} décembre 1944 est emblématique d'un maintien de l'ordre brutal à l'encontre de ses propres soldats coloniaux. Il s'agit d'un massacre raciste de l'armée française face aux manifestations de plus de 1280 tirailleurs sénégalais qui réclament leurs arriérés de solde de démobilisation qui leur sont impayés. La réponse de la métropole est brutale : 35 tirailleurs sénégalais sont fusillés dans le camp de Thiaroye près de Dakar. Le massacre colonial en période de guerre montre la pérennisation de pratiques de maintien de l'ordre, entre l'entre-deux-guerres et le second conflit mondial. De surcroît, les pratiques de maintien de l'ordre visent aussi les leaders politiques nationalistes, avec les emprisonnements des leaders algériens Ferhat Abbas et de Messali Hadj en 1939, à

l'origine notamment des insurrections à Sétif et Guelma en mai 1945.

Ainsi, la période 1918 - 1945 est une période de diversification et de circulation des pratiques de répression et de maintien de l'ordre face à la montée de contestations et de revendications fédératrices. La permanence des pratiques de maintien de l'ordre ne doit pas occulter que la période qui s'ouvre (1945 - 1962) est une période de fragilisation de la puissance coloniale française, où le maintien de l'ordre (par la voie du pacifisme ou du conflit armé) est au cœur des ruptures de l'Empire colonial français.

*

*

*

Dans un dernier temps, il est intéressant de constater que l'après - Seconde Guerre mondiale, période où s'ouvrent petit à petit les voies de la décolonisation en Afrique, constitue un moment clé de l'exacerbation des violences coloniales d'un Empire colonial en voie de décomposition et l'affirmation différenciée des idées d'indépendance.

Tout d'abord, l'après Seconde guerre mondiale constitue un moment paradoxal d'ouverture vers un possible réformisme colonial et d'exacerbation d'un maintien de l'ordre colonial en proie aux pressions nationalistes. Dès 1945, le maintien de l'ordre français est répressif et va à rebours des principes internationaux et de l'avancée nationaliste dans les colonies. La période des décolonisations, progressive, fait face à la persistance de pratiques de répression terrible par les autorités coloniales françaises. C'est le cas le 8 mai 1945 avec les manifestations algériennes à Sétif et Guelma, étudiées par Jean-Pierre Peyroulou, qui ont lieu à la suite des emprisonnements de F. Abbas et de M. Hadj et en faveur de l'indépendance de l'Algérie, et qui se terminent par une répression terrible (30 000 morts). L'exacerbation des pratiques répressives de maintien de l'ordre est liée à l'orientation de la politique coloniale française qui n'est pas ouverte au dialogue avec les populations colonisées. C'est ce que rappelle Frederick Cooper dans son ouvrage *Décolonisation et travail en Afrique*. L'Afrique britannique et française (2004) où il constate que « la décolonisation fut un temps où toutes les options politiques semblaient ouvertes, pour aussitôt se refermer ». Le caractère répressif du maintien de l'ordre coïncide avec la structuration des idées politiques favorables aux indépendances. C'est à Madagascar 12 / 16

Epreuve - Matière : ... 101 - 0778

Session : ... 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

de mars 1947 à octobre 1948, que la doctrine politique du maintien de l'ordre consacre la violence et la répression comme moyen de lutte contre l'indépendance des peuples, après la guerre. En 1947-1948, Madagascar entre en insurrection contre le pouvoir colonial français porté par le MDRM (Mouvement démocratique pour la rénovation malgache) créé en 1946 et en faveur de l'indépendance malgache. Entre fin 1947 et octobre 1948, le maintien de l'ordre à Madagascar prend la forme de deux types de répression : une répression militaire (mars 1947 - début 1948) et une répression politique (jusqu'à octobre 1948, avec le « procès des parlementaires »). Le maintien de l'ordre permet à l'autorité française d'installer un parti politique favorable au maintien dans l'Union française avec le PADESMA (Parti des destinées de Madagascar avec Tsiranana). Cependant, malgré les politiques répressives mises en place après 1945, la France doit composer avec les forces politiques dans les colonies, et le maintien de l'ordre suit les évolutions politiques des territoires coloniaux, entre pacifisme relatif lié aux processus d'indépendance et conflits ouverts avec la puissance coloniale.

En effet, les autorités coloniales françaises font face à la structuration politique des sociétés colonisées et des idées d'indépendance et adaptent la politique de maintien de l'ordre en fonction des intérêts de la métropole et des processus politiques vers la décolonisation. En Afrique du Nord, les sociétés coloniales sont structurées politiquement et se confiant d'elles dès le début des années 1950 à la présence coloniale française. En Afrique du Nord, les processus de décolonisation se font à des rythmes différents, même si des temporalités se dégagent. Les émeutes en janvier 1952 en Tunisie

sont le préalable à des manifestations nationalistes en faveur de la décolonisation d'ampleur au Maroc dès décembre 1952 (avec les émeutes de Casablanca) puis en août 1953, avec la déposition du sultan Mohammed Ben Youssef par les autorités françaises (dont le retour a lieu en novembre 1955 par les négociations d'indépendance). Le même processus s'opère en Algérie dès 1954 avec la formation du FLN (Front de libération nationale) en octobre, qui fait de la lutte armée la solution vers la décolonisation et l'indépendance. En Afrique du Nord, le rapport de force armé s'opère en partie. Pour l'Afrique subsaharienne, les processus de décolonisation s'opèrent dans un pacifisme relatif (à l'exception du Cameroun et de la guerre d'indépendance de 1955 à 1960). Le maintien de l'ordre laisse place à la négociation dans les territoires d'AOF et d'AEF, et est lié à la transition vers des États indépendants.

Enfin, la question du maintien de l'ordre colonial et de l'Empire atteint son paroxysme avec la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962). Le maintien de l'ordre en Algérie est étroitement lié à la volonté de la France de conserver sa plus ancienne colonie (colonisée depuis 1830). La décolonisation forcée de l'Algérie et le maintien de l'ordre à tout prix des autorités françaises montrent la fragilisation de l'ordre colonial en Algérie et les symptômes d'un ordre colonial violent.

En effet, entre 1954 et 1956, le FLN (Front de libération nationale) tente d'annuler l'indépendance en consacrant la lutte armée comme moyen de s'opposer à la présence française. Considérés comme des « insurrections » ou « opérations de maintien de l'ordre » au départ, la guerre d'Algérie n'en demeure pas moins une guerre anticoloniale, une guerre civile et une guerre asymétrique. Le maintien de l'ordre s'opère en Algérie avec l'envoi du contingent dès 1955 et le vote des « pouvoirs spéciaux » en mars 1956 devant l'aggravation du conflit algérien. Le maintien de l'ordre est alors pleinement intégré aux dispositifs de violences coloniales en Algérie. C'est le cas en août 1955 dans le Nord-Est algérien où les pratiques de répression française répondent aux attentats et attaques du FLN. Le maintien de l'ordre évolue vers des pratiques de guerre illégales comme par le cas de la torture évoquée par Raphaëlle Branche (L'année...

française et la torture pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962, 2001). Le recours à la torture contre les combattants du FLN ou toute personne liée aux idées du FLN est une pratique de l'armée française pour maintenir sa domination en Algérie. Les cas de Maurice Audin (mathématicien, communiste torturé et exécuté en 1957) et d'Henri Alleg (auteur de l'ouvrage La Question en 1958) sont emblématiques du recours à la torture comme moyen extraordinaire et illégal devenu ordinaire durant la guerre d'Algérie. La question de la torture a des répercussions en métropole et est vivement dénoncée par le Comité Audin, dirigée par Vidal-Naquet et M. Reberiaux. Par ailleurs, des violences en situation coloniale participent également d'une forme de maintien de l'ordre colonial, comme c'est le cas de la pratique du viol pendant la guerre d'Algérie, où les soldats exercent une violence physique et symbolique liée au maintien de l'ordre à tout prix dans les colonies.

Cependant, la politique coloniale française en Algérie et la guerre d'Algérie ont également des répercussions importantes en métropole. Entre 1954 et 1962, les affrontements meurtriers entre les deux groupes indépendantistes algériens (FLN et MNA, Mouvement national algérien) font plus de 4000 morts en France, et font de la guerre d'Algérie une guerre civile en France. Les pratiques de maintien de l'ordre contre les populations algériennes sont également utilisées en métropole pour rétablir un ordre politique en métropole, en désordre absolu en Algérie. Les répressions contre les Algériens musulmans qui souhaitent l'indépendance sont particulièrement violentes, notamment lors des manifestations meurtrières du 17 octobre 1961 à Paris. Manifestations pacifiques organisées par le FLN pour l'indépendance et contre le couvre-feu discriminatoire imposé aux immigrés algériens, ces manifestations se transforment en véritable moment répressif ordonné par le préfet de police de Paris Maurice Lapon, ancien vichyste, faisant une centaine de morts, d'après les travaux d'Emmanuel Blanchard et de Tim Haese.

Ainsi, la superposition des pratiques de répression dans le territoire algérien et en métropole montrent que le système colonial français s'appuie sur un arsenal coercitif basé sur la violence et la politique de la différence, pour maintenir une domination coloniale qui s'éteint avec les accords d'Evian le 18 mars 1962.

*

*

*

Pour conclure, la pratique du maintien de l'ordre en situation coloniale, des années 1880 au début des années 1960, a été marquée par une diversité de pratiques, d'adaptations évolutives sur la période pour fonder et conserver la domination coloniale française en Afrique. Dans les premiers temps des conquêtes et de leur consolidation (années 1880 - 1918), le maintien de l'ordre, en tant que dispositif politico-militaire de domination, est conçu comme un instrument de l'installation et de la pérennisation de la présence coloniale française en Afrique. Le maintien de l'ordre, aux fondements politiques et idéologiques liés au projet colonial français, s'est appuyé sur la force militaire et la répression pour endiguer résistances primaires et résistances modernes de masse à leurs prémises. La période de l'entre-deux-guerres est une période clef dans l'élargissement et la circulation des pratiques de maintien de l'ordre dans les colonies mais aussi en métropole (les travaux récents d'Emmanuel Blanchard sur les « colonisés ingouvernables » et le SAINA, service des affaires indigènes nord-africaines). La pluralité des pratiques de maintien de l'ordre est liée au caractère protéiforme des résistances / oppositions à la colonisation, ouvrant la voie à une gestion des tensions par une répression fluide (administrative, politique, militaire). Enfin, la période 1945 - 1962 est une période où débute les processus de décolonisation en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, où les contradictions entre l'ordre républicain et l'ordre colonial sont à leur apogée. Le maintien de l'ordre comme outil de domination est remis en cause dans les colonies, et utilisée de manière différenciée, faisant partie des pratiques de violences coloniales et d'une volonté de maintenir une domination coloniale finie en 1962.